



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCAATION

à l'Assemblée communale du 23 juin 2022
à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. **Assermentation du nouveau président de l'Assemblée communale**
 - a) *Promesse solennelle de M. Pierre Petignat, Président élu de l'Assemblée communale*
2. **Approbation du compte 2021 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse**
 - a) *Présentation du compte arrêté au 31.12.2021*
 - b) *Approbation du compte 2021 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse*
3. **Approbation du compte 2021 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse**
 - a) *Présentation du compte arrêté au 31.12.2021*
 - b) *Approbation du compte 2021 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse*
4. **Approbation du compte 2021 du Collège de district de La Neuveville**
 - a) *Présentation du compte arrêté au 31.12.2021*
 - b) *Approbation du compte 2021 du Collège de district de La Neuveville*
5. **Présentation des comptes communaux 2021**
 - a) *Introduction*
6. **Approbation du compte 2021 de la Commune mixte de Plateau de Diesse**
 - a) *Présentation du compte arrêté au 31.12.2021*
 - b) *Présentation des arrêtés de compte*
 - c) *Prise de connaissance du rapport succinct de vérification*
 - d) *Prise de connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2021*
 - e) *Approbation du compte 2021 de la Commune mixte de Plateau de Diesse*

7. Approbation du Règlement de la crèche communale

a) *Présentation du dossier*

b) *Approbation du Règlement de la crèche communale*

8. Assermentation du Vice-président de l'Assemblée et de deux nouveaux collaborateurs

a) *Promesse solennelle de M. René Bourquin, Vice-président élu de l'Assemblée*

b) *Promesse solennelle de M^{me} Mélanie Kiener, Secrétariat*

c) *Promesse solennelle de M. Yann Schütz, Voirie*

9. Informations du Conseil communal

10. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

➤ http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 20 mai 2022